



Rentrée 2015

Gestion des écoles

Chefs d'établissement

Pour la maternelle : Corinne Vrigneau

Tel/fax : 02 51 94 60 61

Mèl : ec.aizenay.stemarie@ddec85.org

Pour l'élémentaire : Denis Bobin

Tel/fax : 02 51 94 60 62

Mèl : ec.aizenay.st.joseph@ddec85.org

OGEC

L'OGEC est l'organisme de gestion des écoles privées maternelle et élémentaire. Le bureau est composé de parents bénévoles.

Présidente : Guibreteau Angeline

Vice-président Responsable Commission Personnel : Grollier Stéphane

Trésorier Responsable commission finances : Richard Sébastien et Pinsel David

Trésorière adjointe : Nicolas Sandrine

Secrétaire Responsable Commission Rythmes scolaires : Oiry Stéphane

Responsable Commission Bâtiment : Muller-Bertrand Noémie

Responsable Commission Animation : Rengeard Anne-Sophie

Responsable Commission Communication : en lien avec l'APEL

Responsable Commission Equipement Informatique : Remaud Claude

Secrétaire salariée de l'OGEC : Isabelle Morilleau 02 51 94 60 09

Les principales missions de l'Ogec en lien avec les chefs d'établissement sont :

- la gestion financière, comptable, juridique des écoles maternelle et élémentaire
- l'administration des contrats de travail des personnels non enseignants
- l'entretien des locaux

L'OGEC invite tous les parents à son assemblée générale en Novembre et organise 2 fêtes : le loto et la kermesse

Les contributions des familles : (sur 10 mois)

Tarif aîné: 31 €/mois

Tarif 2^{ème} enfant: 28.25 €/mois

Tarif à partir du 3^{ème} enfant : 25.75 €/mois

Tarif à partir du 4^{ème} enfant : 18.50 €/mois

+ 15.50 €/an / élève à partir du CE1 pour la culture chrétienne et la catéchèse

+ 5.60 €/an / élève de la petite section à la Gde section « Opération Prêt de livre »

Le paiement s'effectue par prélèvement automatique ou par chèque à l'ordre de l'OGEC écoles privées d'Aizenay et doit être remis à l'école.

Les activités et sorties pédagogiques sont prises en charge par l'école.

APEL

L'APEL est l'association des parents d'élèves de l'enseignement catholique.

Ses missions sont : l'accueil, l'écoute, l'animation, l'information, la formation.

Présidents : Favreau Flavia et Maury Emmanuel

Secrétaire : Bonnet Isabelle

Secrétaire adjointe : Gauvrit Hélène

Trésorière : Placé Béatrice

Trésorière adjointe : Angot Erika

Principales activités de l'association

- Jus de pommes en septembre
- sept-oct : informations aux parents au cours des réunions de classe.
- Soirée-débat sur un thème d'éducation
- Galette des rois en janvier
- Participation aux portes ouvertes.
- Participation aux fêtes des écoles : kermesse, loto

Les parents ont leur place, toute leur place et rien que leur place dans la communauté éducative. Il dépend de votre soutien, de vos adhésions, de votre engagement à l'APEL pour que ce mouvement trouve toute sa raison d'être et son dynamisme. Venez nous rejoindre, la date de notre prochaine réunion sera affichée à l'école sur les portails et les panneaux.

Garderie

Horaires : matin de 7h10 à 8h25

Soir de 16h20 à 19h00

Tarifs : forfait 1 €+ 0.01 € par minute

Responsable matin : Jolly Maryline tel 02 51 94 65 46

Responsable après-midi : Prouzeau Lodoïska

Personnel Garderie : Courel Nadine, Baranger Annie, Roirand Anita,
Barbe Emilie, Gros Line, De Freitas Gislaine , Remaud Christelle, Petit
Lauren

Pour le fonctionnement se référer au règlement de la Garderie à la fin
du livret

BCD

Remaud Christelle

Prouzeau Lodoïska

Personnel entretien

Dudit Jeanine

Laidin Valérie

Prouzeau Lodoïska

Ordonneau Laurent

Personnel aides maternelles

Jolly Sandrine (PS)

Bouchette Isabelle (PS)

Roirand Anita (PS)

Barbe Emilie (MS GS)

Petit Lauren (MS GS)

Chevolleau Christelle (MS)

Kaczmarek Emilie (GS)

Fetiveau Lydia (GS)

Restauration

Horaires des repas : maternelle de 11h45 à 12h45
élémentaire (service self) de 12h15 à 13h45

Prix du repas :

pour un élève inscrit : 4,05 €

pour un élève non- inscrit : 4,40 €

Rappels :

En maternelle chaque enfant doit apporter une serviette de table (tissu avec élastique) celle-ci restera à la cantine.

L'Ogec ne rembourse les repas qu'au delà de deux jours consécutifs d'absence (à partir du 3ème jour d'absence) et sur demande écrite de la famille auprès du secrétariat. Les remboursements se font en fin d'année scolaire.

Lors d'une sortie scolaire et d'une modification de calendrier sous la responsabilité de l'école les repas sont automatiquement remboursés.

Responsable : Romuald LUCAS tel : 02 51 94 65 45

Personnel Cantine : Rabaud Françoise, Lizeau Béatrice, Gros Line, Laidin Valérie, Dudit Jeanine, Morilleau Danielle, Jolly Maryline, Baranger Annie, Courel Nadine, Fétique Lydia, Chevolleau Christelle, De Freitas Gislaine , Kaczmarek Emilie, Petit Lauren , Prouzeau Lodoïska, Remaud Christelle, Cassetari Brigitte.

Transport scolaire

L'organisation est assurée par la municipalité d'Aizenay.

Se renseigner auprès de :

Mairie d'Aizenay 02 51 94 60 46

Assurance scolaire

L'assurance scolaire comprend la **responsabilité civile et l'individuelle accident**. Cette dernière est vivement conseillée pour les activités se déroulant à l'école, mais devient obligatoire pour les activités

extérieures : sorties et voyages (*circulaire n°88.208 du 29 08 1988*)
l'assurance des élèves contre les accidents subis ou causés au cours des sorties ou des voyages est obligatoire »).

*Un bulletin d'adhésion individuelle peut être demandé à l'école.
En cas d'acceptation, libeller le chèque à l'ordre des MMA et déposer l'ensemble du dossier à l'agence locale située 1 rue Georges Clémenceau à Aizenay (la partie destinée à l'établissement nous sera transmise par l'assureur lui-même)*

Prière de fournir une attestation de votre assureur (responsabilité civile **et** individuelle accident).

Participation des parents

Lecture à la BCD

Ateliers en classe

Ateliers jeux de société

Atelier informatique

Accompagnement des enfants lors des sorties scolaires

Accompagnement des enfants à la piscine

OGEC

APEL

Troupe des Marmottines

Préparation des fêtes

Travaux divers : entretien, couture...

Groupes de catéchèse

Le 5 décembre 2015 : spectacle des marmottines pour les enfants de l'élémentaire

Le 5 mars 2016 : carnaval des élèves des 2 écoles

juin 2016 : kermesse des écoles

Structures pédagogiques

La maternelle

8 classes

Les enseignantes

Grigneau Corinne / Chéné Perrine	PS
Chaillou Séverine	PS
Dupont Katleen	PS
Charrier Elisabeth	MS/GS
Posson Pascale	MS
Allain Marie	MS/GS
Poissonnet Patricia/Breton Christelle	GS
Montassier Marie-Noëlle	GS

Les enseignantes reçoivent le soir après la classe et sur rendez-vous.

Une réunion de classe vous sera proposée au début du mois d'octobre.

*La directrice sera de permanence les soirs du mardi au vendredi après la classe et le lundi toute la journée. Prendre rendez-vous.

L'élémentaire

14 classes, 1 regroupement d'adaptation,

Les enseignants :

Michaud Cécile et Richalet Edwige	CP
Loisy Céline et Dallemagne Mélanie	CP
Theuil Bernadette	CP/CE1
Dallemagne Mélanie et Richalet Edwige	CE1
Taveneau Laurence	CE1
Fonteneau Isabelle	CE1/CE2
Richard Nathalie	CE2
Verdeau Marie-Paule	CE2
Collet Nathalie	CE2 /CM1
Caillaud Elsie	CM1
Coutaud Marc	CM1
Soriano Angéline	CM2
Vaz Angélique	CM2
Dugast Laurianne	CM2
Loizeau Micheline	RA

réglement

intérieur

Règles de fonctionnement

HORAIRES

Du lundi au vendredi

Maternelle CP CE1 CE2	Matin	8h35 - 12h15
	Après-midi	13h45- 16h20
CM1 et CM2	Matin	8h35 - 12h30
	Après-midi	14h00- 16h20

ADMISSION-FREQUENTATION en MATERNELLE

- 1- L'accueil des enfants de 2 ans, dans notre école, est soumis à conditions :
 - a. l'âge de l'enfant (2 ans révolus à la rentrée de septembre)
 - b. le nombre d'élèves par classe (limité à 32).
- 2- L'inscription à l'école maternelle implique une fréquentation régulière pour une meilleure adaptation et un bon développement de l'enfant.
- 3- Les enfants admis à l'école doivent être en bonne santé et propres (c'est à dire ne pas porter de couches, y compris à la sieste).
- 4- Pour la petite section, les enfants font leur rentrée en début septembre, ou après les vacances de Noël. Pour ceux qui ne viennent que le matin, le passage à la journée complète se fera après des vacances et en concertation avec l'enseignante.

ACCUEIL-SORTIES en Maternelle

1-L'accueil du matin se fait dans la classe de votre enfant à partir de 8h25 (la classe débute à 8h35) et jusqu'à 8h45 maximum. Il n'y a pas de surveillance sur la cour.

2-Les enfants sont repris à la fin de chaque demi-journée :

aux portes intérieures des classes.

aux portes extérieures pour les classes de Séverine, Marie et Marie-Noëlle

Les frères et sœurs de l'élémentaire ne sont pas autorisés à attendre du côté maternelle. Ils doivent rester sous le préau de l'élémentaire près du portail.

Les enfants sont remis à leurs parents ou à toute personne adulte désignée par eux (par le biais du cahier de liaison).

3-La sortie des classes est fixée à 12h15 pour le midi et à 16 h20 pour l'après-midi. Les enfants encore présents à 16 h30 seront conduits à la garderie.

Le portail ouvre à 13h20 pour les enfants déjeunant à la maison.

En cours de journée et en dehors des heures d'accueil et de sortie, l'accès à l'école se fait par le portillon côté élémentaire.

Une présence prolongée des parents dans ou aux abords de l'école n'est pas souhaitable pour l'enfant lorsque celui-ci y a été déposé.

L'accès aux structures de jeux est interdit à tous les élèves, à chaque entrée et sortie de classe.

ACCUEIL-SORTIES en Élémentaire

1. L'accueil des enfants se fait à partir de 8h25 et 13h35 sur la cour de l'école. La classe commence à 8h35 et 13h45(CP CE1 et CE2) 14h (CM1 et CM2) et se termine à 12 h15 (CP CE1 CE2) ou 12h30 (CM1 CM2) et 16h20. A 12h15 ou 12h30, les enfants dont les parents ont du retard non signalé iront à la cantine. A 16h30, les enfants présents à l'école rejoindront la garderie. Toutes les entrées et sorties d'enfants de l'élémentaire doivent se faire par le portail de l'élémentaire.

2. Toute absence doit être signalée au plus tard le matin même avant la rentrée des classes par téléphone ou par mël

(ec.aizenay.st.joseph@ddec85.org). Toute absence prévue doit être signalée par écrit. Tout retard doit être justifié. Le directeur se permettra d'appeler les familles au besoin.

VIE SCOLAIRE

1. Les modes d'information sont les suivants :
 - a) le cahier de liaison
 - b) la réunion de classe
 - c) les portes ouvertes
 - d) le rendez-vous personnalisé sur demande

2. Pour se sentir bien à l'école, votre enfant a besoin d'être sécurisé, les doudous sont les bienvenus. Cependant, les tétines ne sont pas autorisées. Les billes, les jouets et petits jeux sont interdits à l'école maternelle et simplement tolérés sur la cour élémentaire sous la responsabilité du propriétaire. Dans certains cas des interdictions seront formulées.

3. Marquez au nom de l'enfant, son cartable, son goûter pour la garderie du soir, tous les vêtements susceptibles d'être ôtés dans la journée.

4. Les tenues de plage ne sont pas autorisées à l'école.

5. Évitez les tenues fragiles et difficiles à enlever (toilettes) .Votre enfant doit être à l'aise. Pour les PS et MS, prévoir une tenue de rechange dans le cartable.

6. Un enfant arrivant avec de la fièvre ou avec une infection contagieuse (impétigo, conjonctivite ...), ne sera pas accepté. De même, si un enfant est malade en cours de journée, il vous sera demandé de le reprendre. Il ne sera donné aucun médicament à l'école.

7. Les poux font de temps en temps leur apparition à l'école. Si vous constatez leur présence sur la tête de votre enfant, veuillez le soigner et nous le signaler.

8. Dans le cadre du respect du droit privé et celui de l'image la prise de vues (photo et video) n'est pas autorisée au sein de l'école sans autorisation.

9. Dans le cadre de l'allongement de la matinée en élémentaire, une pause en classe , dans le courant de la matinée, sera proposée aux enfants . Vous pourrez lui fournir (si vous le décidez) un fruit frais, sec ou en compote. Aucun autre aliment ne sera autorisé à l'école en particulier lors des récréations sur la cour. Cela ne concerne pas le goûter de la garderie. Les éventuelles friandises distribuées lors des anniversaires seront mangées soit en classe si l'enseignant l'autorise soit à la maison .

SPORT

En maternelle

Chaque jour les enfants font des activités motrices. Une tenue adaptée est conseillée.

À l'élémentaire

L'EPS est obligatoire dans l'emploi du temps de chaque classe . Elle contribue au développement de l'enfant.

Pratiquement, chaque enfant apportera, les jours convenus, sa tenue de sport. La municipalité met à disposition tout le complexe sportif :

- salle omnisports (jeux collectifs)
- gymnase (évolutions rythmiques sur agrès)
- stade
- piscine (bonnet obligatoire)

Si l'enfant est indisposé et ne peut participer au cours d'EPS, faire parvenir à l'enseignant une demande de dispense . En cas d'indisponibilité grave et de longue durée, un certificat médical est nécessaire.

Chaque élève bénéficiera dans le courant de l'année de séances de natation du CP au CM2. Des accompagnateurs seront sollicités et les bienvenus pour accompagner chacune des classes.

GARDERIE

Chaque enfant fréquentant la garderie sera répertorié par lecture du code-barres de son badge le matin en arrivant à la garderie et le soir en partant de la garderie.

Un enfant de Maternelle doit être impérativement accompagné par un adulte autorisé à l'entrée ou à la sortie de la garderie. Les élèves mineurs ne seront pas habilités à accompagner leur petit frère ou sœurs de la Maternelle. Un justificatif sera demandé aux parents pour récupérer un enfant d'une autre famille.

Les badges seront accrochés au cartable de chaque enfant. Les badges perdus seront facturés 2 euros pièce.

Les jeux personnels ne sont pas autorisés à la garderie afin d'éviter les conflits et les vols.

Les bonbons et autres friandises très sucrés ne sont pas autorisés dans les goûters des enfants.

Règles de comportement

Dans le respect du projet éducatif du groupe scolaire Ste Marie St Joseph et plus particulièrement des deux premiers axes :

Des établissements catholiques d'enseignement

-Attentifs à chaque personne

-Lieux d'éducation et de vie

En toute occasion

Je respecte tous les adultes intervenant pendant le temps scolaire (la cantine, la catéchèse, la musique, la garderie, le sport ...) et je leur obéis. Je me déplace calmement dans les bâtiments par respect pour le travail des autres. J'utilise un langage correct et je sais dire « bonjour, au revoir, merci , s'il vous plaît ... »

Sur la cour

Pour ma sécurité et celle des autres :

Je ne quitte pas la cour pendant le temps scolaire.

Je joue calmement sous le préau.

Je ne joue pas au ballon sans autorisation car nous sommes nombreux.

Je n'entreprends pas de jeux dangereux.

Je suis responsable des objets que j'apporte à l'école (en élémentaire).

Je me mets à l'abri quand il pleut.

J'attends mes parents ou les adultes responsables le midi ou le soir près du portail d'entrée de l'école élémentaire sous le préau pour l'élémentaire, dans la classe pour la maternelle.

Pour que le temps de récréation soit un temps de détente pour moi et pour les autres :

Je respecte les limites de la cour.

Je respecte les règles du jeu.

Je respecte les autres dans leurs jeux.

Je m'explique avec des mots corrects, pas avec des coups.

Je tiens compte de l'emplacement des jeux sur la cour.

Lorsqu'il pleut, je ne joue pas au ballon.

Pour une cour propre et agréable :

Je jette les papiers dans la poubelle.

Pour une bonne hygiène :

Je laisse les toilettes propres.

Je ne joue pas dans les toilettes et je vais discuter dans la cour.

À la garderie

Pour la sécurité de chacun :

Je reste calme dans la salle polyvalente.

Je ne cours pas dans les couloirs, je n'y joue pas non plus.

J'écoute les consignes des adultes chargés de surveillance.

Je respecte toutes les personnes sans utiliser la violence physique ni verbale.

Je prends mon goûter dans le calme sans jouer. (cycle 3 sous le préau sauf par mauvais temps, cycle 2 dans la salle de motricité rez de jardin, cycle 1 dans la salle polyvalente)

Je fais attention aux plus petits.

Pour garder le matériel collectif en bon état et que tous puissent s'en servir :

Je demande un jeu aux adultes responsables, je ne fouille pas dans les placards et je ne mes sers pas tout seul.

J'aide au rangement quand cela est demandé.

Je peux demander du matériel pour jouer dans la cour (ballons, cerceaux, cordes et échasses)

Je respecte les zones de jeux de ballons (dans la zone marquée) et d'espaces calmes sur la cour de récréation (devant la BCD).

Pour respecter mon matériel individuel :

Je range mon cartable aux endroits désignés sans le jeter.(maternelle dans le hall, élémentaire sous les bancs de la salle polyvalente)

Je range mes vêtements en y faisant attention.

Pour respecter mon travail et celui des autres en étude

Je m'installe en silence et dans le calme.

Je me mets rapidement au travail.

J'évite de bavarder et de gêner les autres.

Je peux demander des conseils à la surveillante.

Je peux faire vérifier les leçons à faire.

À la cantine

Pour une bonne hygiène :

J'ai les mains propres et une tenue correcte.

Je mange proprement.

Pour que le repas soit un moment agréable :

Je me regroupe par classe au moment de l'appel (en élémentaire).

J'entre à la cantine à l'appel de ma classe (en élémentaire).

Je parle calmement. (ne pas crier)

Je me tiens correctement.

Je me déplace calmement et seulement quand il le faut. (ne pas courir dans la cantine)

Je respecte toutes les personnes sans utiliser la violence physique ni verbale.

J'obéis aux consignes des adultes qui sont chargés de service à la cantine.

Par respect pour ceux qui ne mangent pas toujours à leur faim :

J'évite de gaspiller la nourriture.

Je m'efforce de goûter à chaque plat.

Je ne joue pas avec la nourriture.

Je partage.

Dans les déplacements

Pour ma sécurité et celle des autres :

Je marche sur le trottoir.

Je suis le groupe afin de ne pas laisser d'espace et d'avoir à courir.

Je ne joue pas sur le trottoir.

Je parle sans crier.

En cas de non respect du règlement

La première fois une remontrance orale sera effectuée

Lors d'une récidive le directeur ou la directrice sera informé.

Si la situation recommence les parents de l'enfant concerné seront avertis.

En cas de problème majeur mettant en cause la sécurité de l'élève ou celle de ses camarades une équipe éducative pourra être provoquée. Une exclusion temporaire ou définitive des services cantine et garderie voire de l'école pourra être prononcée.

la catéchèse

La culture chrétienne

Votre enfant fréquente l'école catholique. Conformément au statut de l'enseignement catholique et dans le respect des croyances de chaque famille, un éveil religieux et une catéchèse sont proposés au sein de l'école.

En maternelle et en CP cet éveil se fait dans la classe avec le maître ou la maîtresse.

En CE et en CM une catéchèse proposant une réflexion et une démarche de foi est offerte aux enfants.

Cependant à partir du CE1 les enfants ont plusieurs possibilités :

- Catéchèse habituelle en équipes avec quelques célébrations spécifiques dans l'année.
- Temps de culture chrétienne : sens des fêtes religieuses , histoire sainte, art chrétien, découvertes d'autres habitudes religieuses...
- Des temps forts dans l'année pourront regrouper tous les enfants de l'école.

Si une famille ne souhaite aucune approche religieuse pour son enfant, elle s'engage à le garder à la maison pendant la séance. Les enseignants n'assureront aucune surveillance. Une demande écrite et signée des parents est demandée.

En cours d'année, des **célébrations** animées par les prêtres de la paroisse sont proposées. L'enfant peut exprimer ce qu'il vit en catéchèse ; sa participation est importante et chaque famille est invitée.

Des réunions sont organisées pour permettre aux parents de s'intéresser à la catéchèse et de prendre contact avec la catéchiste.

La catéchèse est assurée par **les enseignants et des catéchistes bénévoles**, à raison d'une heure par semaine.

Consignes pour alerte en cas d'accident majeur

Un plan particulier de mise en sûreté a été mis en place à l'école. Dans ce cadre une information est destinée aux familles...

Annexe 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

**Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.**



**FREQUENCE France Inter : France Inter 88.3 Mhz
(à compléter)
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
France Bleue La Roche sur Yon 93.2 Mhz**

**N'allez pas chercher votre enfant à l'école
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son école ou son établissement.**



**Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.
Laissez les libres pour que les secours
puissent s'organiser.**



**Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives
n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par
exemple, grâce à des téléphones mobiles).**

CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016

Rentrée des enseignants

Lundi 31 août 2015

Rentrée des élèves

Mardi 1^{er} septembre 2015

Vacances de Toussaint

Du vendredi 16 octobre 2015

Au lundi 2 novembre 2015

Le samedi matin 5 décembre sera travaillé

Vacances de Noël

Du vendredi 18 décembre 2015

Au lundi 4 janvier 2016

Vacances d'hiver

Du vendredi 5 février 2016

Au lundi 22 février 2016

Le samedi matin 5 mars sera travaillé

Vacances de printemps

Du vendredi 1er avril 2016

Au lundi 18 avril 2016

Pont de l'ascension

Pas de classe le jeudi 5 et le vendredi 6 mai

Classe le mercredi 4 mai

Vacances d'été

Le vendredi 1er juillet 2016 après la classe

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours, le matin des jours indiqués.

NOUVEAUX HORAIRES

A partir de la rentrée 2015 dans le cadre de notre réflexion sur l'organisation du temps de l'enfant, les horaires changent :

horaires de classe

-Maternelle	8h35 -12h15	13h30-16h20 (temps d'APC * y compris)
-CP, CE1 et CE2	8h35-12h15	13h45-16h20
-CM1 CM2	8h35-12h30	14h00-16h20

Ouverture du portail

8h25

12h15 et 12h30

13h20 (pour les familles avec un des enfants de maternelle)

13h35 et 13h50 (pour les élèves de l'élémentaire)

16h20

APC* Activités pédagogiques complémentaires : 1 heure par semaine non obligatoire pour les élèves. En fonction des niveaux elles se dérouleront au moment de la pause méridienne, en début de journée ou en fin de journée.